



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 44364

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur l'état des lieux de l'insertion professionnelle des jeunes en France. Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a récemment souligné les limites de l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, la dispersion des actions menées, leur absence de continuité, l'intervention de multiples acteurs tendent à freiner l'efficacité des moyens matériels et humains mobilisés pour permettre aux jeunes en difficulté d'accéder à l'emploi. Face à cette situation, le CREDOC formule plusieurs propositions : créer une délégation interministérielle permettant l'application d'une politique transverse ; mettre en place un droit à une allocation d'insertion pour les jeunes de 18 à 29 ans engagés dans une dynamique de deuxième chance ; définir des quotas d'emplois visant ces mêmes jeunes pour favoriser l'engagement généralisé des employeurs. Il lui demande donc de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44364

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2478

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)